



## Heures légales

-----  
Par Bond006

Bonsoir,

Déjà merci d'être bénévole.

Je souhaiterais une information concernant les entreprises s'il vous plaît.

SI je suis employeur et que je recrute une personne qui a dépassé ses heures légales de travail dans une autre entreprise.

Que je le sache ou non, je resterai responsable ? Ou uniquement lui sera responsable en cas de contrôle ?

Risque d'amende ou autres choses ?

La responsabilité concerne uniquement le civil ?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes autant responsable que l'autre employeur de la santé et la sécurité de votre employé .

Donc vous devez respecter les limites de temps de travail et les obligations de temps de repos de votre employé .

L'employé a un devoir de loyauté et doit permettre aux deux employeurs de vérifier cela .

-----  
Par Burs

Bonjour,

quelques détails ci-dessous :

[url=https://vivajob.fr/cumuler-2-emplois-5-regles-et-bonnes-pratiques-a-suivre]https://vivajob.fr/cumuler-2-emplois-5-regl  
es-et-bonnes-pratiques-a-suivre[/url]

-----  
Par Bond006

Merci Monsieur